

Journal des sorties	Année	No exploitation	Coordonnées
---------------------	-------	-----------------	-------------

Exemple :

Journal des sorties

Abréviations des catégories d'animaux au verso

Abréviations des catégories d'animaux à utiliser.

P pour la pâture;
A pour aire d'exercice;
E pour les animaux estivés.

Catégorie	Janvier				Février				Mars		Avril	
	A1	A2	A4	A6	A1	A2	A4	A6				
1	A	A	A	A	A	A	A	A				

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin		
Catégorie →								
1							1	
2							2	
3							3	
4							4	
5							5	
6							6	
7							7	
8							8	
9							9	
10							10	
11							11	
12							12	
13							13	
14							14	
15							15	
16							16	
17							17	
18							18	
19							19	
20							20	
21							21	
22							22	
23							23	
24							24	
25							25	
26							26	
27							27	
28							28	
29							29	
30							30	
31							31	
Total Pâturage							P	
Aire d'exercice							A	
Estivage							E	
Sorties	OPAn	Bovins à l'attache: sorties régulières d'au moins 60 jours en période de végétation et 30 jours en hiver. Equidés: juments poulinières avec poulain, jeunes équidés et autres équidés non utilisés, sortie au moins 2h chaque jour; équidés utilisés, sortie au moins 2 jours par semaine pendant au moins 2h par jour.						
	SRPA¹	13	13	13	13	26	26	
	MAP²	22	22	22	22	26	26	

¹ Concernent les bovins, buffles, équidés, ovins et caprins. Les bovins et buffles (sauf bovins jusqu'à 160 j et mâles avec un accès permanent au parcours) doivent disposer au min. de 4 ares/UGB, équidés de 8 ares/animal, ovins/caprins doivent couvrir au moins 25 % de la ration journalière en MS à la pâture, de mai à octobre.

² Mise au pâturage: concernent les bovins et buffles uniquement; au moins 70 % de la ration en MS à la pâture de mai à octobre, excepté veaux ≤ 160 jours

Journal des sorties	Année	No exploitation	Coordonnées

Catégorie →	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
	1							1
2							2	
3							3	
4							4	
5							5	
6							6	
7							7	
8							8	
9							9	
10							10	
11							11	
12							12	
13							13	
14							14	
15							15	
16							16	
17							17	
18							18	
19							19	
20							20	
21							21	
22							22	
23							23	
24							24	
25							25	
26							26	
27							27	
28							28	
29							29	
30							30	
31							31	
Total Pâturage							P	
Aire d'exercice							A	
Estivage							E	
Sorties	OPAn	Bovins à l'attache : sorties régulières d'au moins 60 jours en période de végétation et 30 jours en hiver. Equidés : juments poulinières avec poulain, jeunes équidés et autres équidés non utilisés, sortie au moins 2h chaque jour; équidés utilisés, sortie au moins 2 jours par semaine pendant au moins 2h par jour.						
	SRPA¹	26	26	26	26	13	13	
	MAP²	26	26	26	26	22	22	

Catégorie d'animaux			
Bovins et buffles d'Asie	Equidés	Porcins	Cerfs, bisons
A1 vaches laitières (avec ou sans lait commercialisé)	B1 femelles et mâles castrés > 900 jours	E1 verrats d'élevage > 6 mois	(toute l'année au pâturage)
A2 autres vaches, y c. vaches taries déplacées et vaches à l'engrais	B2 étalons > 900 jours	E2 truies d'élevage non allaitantes > 6 mois	
A3 femelles > 365 jours – 1 ^{er} vêlage	B3 jeunes ≤ 900 jours	E3 truies d'élevage allaitantes	
A4 femelles > 160 jusqu'à 365 jours	Ovins	E4 porcelets sevrés	Volaille de rente
A5 femelles ≤ 160 jours	D1 femelles > 12 mois	E5 porcs de renouvellement ≤ 6 mois et porcs à l'engrais	G1 poules et coqs d'élevage
A6 mâles > 730 jours	D2 mâles > 12 mois		G2 poules pondeuses
A7 mâles > 365 jusqu'à 730 jours	Caprins		G3 jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans poulets de chair)
A8 mâles > 160 jusqu'à 365 jours	C1 femelles > 12 mois		G4 poulets de chair
A9 mâles ≤ 160 jours	C2 mâles > 12 mois		G5 dindes
Genre de sortie P = Pâturage A = Aire d'exercice E = Estivage			
Enregistrement simplifié: n'indiquer que le premier et le dernier jour si l'accès au pâturage ou à l'aire d'exercice est journalier.			